

Offres de formation professionnelle initiale sans certification fédérale Recommandations de la CSFP

Position du comité de la CSFP

Dans sa séance du 17 avril 2008, le comité de la CSFP a traité la question des offres de formation professionnelle initiale sans certification fédérale, en particulier de celles pour lesquelles les exigences sont orientées vers la pratique. Il est d'avis que le processus de réforme de la formation professionnelle, qui se caractérise notamment par la création de nouvelles formations initiales et un nouveau positionnement de formations existantes, n'est pas encore achevé. Les lacunes ne pourront pas être comblées sans les efforts conjugués des partenaires de la formation professionnelle. Le bilan intermédiaire indique tout de même que des formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale ont été créées dans de nombreux champs professionnels et que d'autres sont en préparation.

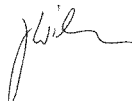
La CSFP s'est donné pour objectif stratégique de s'engager davantage en faveur de la création d'offres de formation professionnelle initiale de deux ans. Elles sont notamment nécessaires dans les champs professionnels dans lesquels le potentiel nécessaire à une formation professionnelle initiale avec attestation existe et où l'organisation du monde du travail compétente s'est jusqu'à présent montrée plutôt réservée quant à la création d'une nouvelle voie de formation. Au cours des quatre prochaines années, des expériences devront être acquises et évaluées, des entretiens conduits et des solutions cherchées. Ces considérations valent aussi pour les cas où les exigences des formations de deux ans existantes sont élevées et ne correspondent pas aux besoins du marché de l'emploi. Le comité de la CSFP et les partenaires de la formation professionnelle dresseront ensemble, en 2012 au plus tard, un bilan et détermineront à ce moment-là si des interventions sont toujours nécessaires dans certains champs professionnels. Si tel devait être le cas, la CSFP s'occuperait de l'éventuelle création et réglementation, au niveau national, desdites offres de formation. De l'avis du comité de la CSFP, cette manière de procéder serait préférable à la création d'offres cantonales.

Recommandations aux cantons

Le comité de la CSFP recommande aux cantons de:

- (1) tout entreprendre pour permettre au plus grand nombre possible de jeunes d'obtenir un titre reconnu (CFC ou AFP). A cette condition seulement, il sera possible d'atteindre en 2015 le pourcentage de 95% de diplômés du degré secondaire II fixé par les partenaires de la formation professionnelle. Les voies de formation qui ne débouchent pas sur un titre reconnu par la Confédération ne sont guère prises en considération sur le marché de l'emploi.
- (2) poursuivre un travail intensif en matière de transition entre les degrés secondaires I et II (*case management, coaching, mentoring*, offres de formation transitoires, etc.). Ces mesures produiront des effets positifs à moyen terme puisqu'un nombre accru de jeunes auront acquis les compétences nécessaires pour entrer directement en formation professionnelle.
- (3) maintenir jusqu'en 2012 au plus tard les formations élémentaires dans les champs professionnels où il n'existe pas (encore) de formation professionnelle initiale avec attestation. L'OFFT a approuvé cette prolongation du régime transitoire. Dans une période encore marquée par un nombre élevé de jeunes libérés de la scolarité obligatoire, ce sera un moyen d'assurer la continuité et de gagner du temps.
- (4) renoncer absolument, jusqu'en 2012, à la création au plan cantonal d'offres de formation sans certification fédérale et de maintenir ainsi la pression sur les milieux économiques afin qu'ils s'engagent dans ce domaine.
- (5) tirer parti des possibilités offertes par les dispositions légales (art. 33 LFPr) et celles prévues dans le Guide de l'OFFT sur la formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale (point 7 Certificat) pour les personnes qui n'obtiennent pas l'attestation après avoir répété la procédure de qualification et lorsqu'il n'existe plus de formation élémentaire dans leur champ d'activité.

Stein am Rhein, le 16 mai 2008
Plénum de la CSFP



Josef Widmer
Président de la CSFP



Fritz Winkelmann
Président de la Commission Formation initiale de deux ans et
préparation à la formation professionnelle initiale

